PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le 6 juin 2017, ajournée au 19 juin 2017, au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4e Avenue, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Daniel Leblanc :

Françoise Cormier
André Picard
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Mario Lasalle

Est absent :
Denis Laporte, maire

Est également présent Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

2017-1906-278 **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM**

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2017-1906-279 **ADOPTION DES COMPTES**

En plus des comptes apparaissant aux listes des lot 1 et lot 2 du 16 juin 2017, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits, au montant de 65 430,61 $ $ et payés tel qu'autorisé par le règlement 2016-291 du règlement de délégation de pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois des lot 3 et lot 4 du 16 juin 2017, d'une somme de 652 628,20 $ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

2017-1906-280 **RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RELATIVE AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2017-301**

Le secrétaire-trésorier fait lecture du résultat de la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement 2017-301 décrétant une dépense de 125 898 $ et un emprunt de 125 898 $ pour l'achat et l'installation d'une génératrice au centre administratif.

2017-1906-281 **CONTRIBUTION À LA TABLE RÉGIONALE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE LANAUDIÈRE (TROCL)**

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers de prendre un espace publicitaire pour la campagne de visibilité de la TROCL de niveau de visibilité « soutien » pour la somme de 100 $.

ADOPTÉ

2017-1906-282 **DÉNONCIATION D'INTÉRÊT**

La conseillère Françoise Cormier dénonce son intérêt dans la question de l'embauche de la coordonnatrice du camp de jour pour la saison estivale 2017. Étant absente lors de l'adoption de la résolution 2017-0606-268 du

6 juin 2017, elle confirme ne pas avoir pris part aux discussions et ne pas avoir participé au vote qui en a résulté.

2017-1906-283 **MANDAT DE RECONSTITUTION DES SOMMES ENCAISSÉES ET DÉBOURSÉES POUR LA CAJOL**

ATTENDU QUE la Municipalité de Crabtree est le mandataire financier (fiduciaire) de l'organisme Communauté d'action jeunesse de la MRC de Joliette (CAJOL) subventionné par *Québec en forme* et *Avenir d'enfant*;

ATTENDU QU'il y a tout lieu de croire que des opérations frauduleuses pourraient avoir eu lieu dans ces postes budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers d'accepter, l'offre de service de DCA comptable professionnel agréé inc., pour le mandat #2, tel que décrit dans l'offre du 19 juin 2017, pour la somme de 3 000 à 5 000 $, excluant les taxes;

QUE les crédits disponibles au fonds général soient affectés au poste 02-130-00-413-00;

ADOPTÉ

2017-1906-284 **TRAVAUX DE TROTTOIRS - 2017**

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers de retenir la compagnie 9113 6358 Québec inc., Trottoirs & bordures de béton David pour effectuer les travaux de trottoirs en 2017 pour la somme totale de 16 572,96$, incluant les taxes.

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02-320-00-521-36;

ADOPTÉ

2017-1906-285 **PERMANENCE DE LA SECRÉTAIRE RÉCEPTIONNISTE À TEMPS PARTIEL**

ATTENDU QUE le conseil municipal a embauché par la résolution 2016-0711-441 adoptée le 7 novembre 2016, Madame Sarah Mondello, à titre de secrétaire-réceptionniste à temps partiel ;

ATTENDU QUE la résolution d'embauche prévoyait une période de probation se terminant le 20 juin 2017 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de confirmer, Madame Sarah Mondello dans ses fonctions de secrétaire-réceptionniste à temps partiel ;

ATTENDU QUE le 21 novembre 2016 le conseil adoptait la résolution 2016-2111-472 modifiant la résolution 2016-0711-441 devançant l'embauche au 12 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle et unanimement résolu par les conseillers :

1. **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droits ;

2. **QUE** Madame Sarah Mondello soit confirmée dans ses fonctions de secrétaire-réceptionniste à temps partiel pour faire suite à la période de probation du 12 décembre 2016 au 20 juin 2017;

3. **QUE** son salaire annuel soit fixé selon la politique salariale en vigueur ;

4. **QUE** les conditions d'embauche soient celles déterminées par la

résolution 2016-0711-441 décrétant les conditions de travail de la secrétaire-réceptionniste à temps partiel.

ADOPTÉ

2017-1906-286 **MODIFICATION DE POSTE ET MUTATION DE PERSONNEL À LA COMPTABILITÉ**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris acte de la démission du comptable municipal, Sébastien Beauséjour effective le 10 mai 2017 ;

ATTENDU QUE nos auditeurs comptables nous suggèrent d'engager une personne ayant une technique en comptabilité qui sera formée par la suite en comptabilité municipale par nos auditeurs et appuyée mensuellement par ceux-ci ;

ATTENDU QUE Joanie Lagarde, adjointe administrative- gestionnaire municipale, a assuré l'intérim de la majeure partie des tâches de comptabilité depuis le 11 mai 2017 ;

ATTENDU QUE le conseil a l'intention de créer un poste de technicienne comptable en remplacement du poste de comptable municipal dont les exigences seront un DEC en technique de comptabilité plutôt qu'un BAC universitaire en comptabilité;

ATTENDU QUE Joanie Lagarde qui répond aux exigences de la tâche a fait connaître son intention de quitter son poste d'adjointe administrative-gestionnaire documentaire pour postuler sur ce poste;

ATTENDU QUE le conseil municipal suite à l'opinion de nos auditeurs comptables est d'avis que Joanie Lagarde serait une bonne candidate pour le nouveau poste de technicienne comptable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droits ;

QUE la politique salariale 2017 modifiée soit acceptée telle que présentée par le directeur général;

QUE Madame Joanie Lagarde soit confirmée dans ses fonctions de technicienne comptable prenant effet immédiat;

QUE son salaire annuel soit fixé selon la politique salariale modifiée tenant compte du nouveau poste de technicienne comptable ;

QUE son salaire soit fixé à l'échelon « 1 » de l'échelle salariale du poste de technicienne comptable;

QUE les conditions d'embauche soient celles déterminées par le règlement 2007-135 et ses amendements décrétant les conditions de travail de la secrétaire-réceptionniste à temps partiel.

ADOPTÉ

2017-1906-287 **APPEL DE CANDIDATURES POUR POSTE D'ADJOINT(E) AMNISTRATIF(VE) ET GESTIONNAIRE DOCUMENTAIRE**

Sur proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général à procéder à un appel de candidatures pour pourvoir le poste d'adjoint(e) administratif(ve) et gestionnaire documentaire.

ADOPTÉ

2017-1906-288 **EMBAUCHE D'UNE ANIMATRICE POUR LE CAMP DE JOUR 2017**

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'embauche d'une nouvelle monitrice pour le camp de jour de cet été.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, et unanimement résolu par les conseillers de faire l'embauche du personnel suivant pour l'organisation du camp de jour:

Animatrice du camp de jour :
Eugénelle Tessier (1re année d'expérience)

QUE le nombre d'heures travaillées ne soit confirmé que lorsque le nombre d'inscriptions au camp de jour sera connu ;

QUE les taux horaires soient fixés en fonction de l'ancienneté selon la politique salariale pour les emplois étudiants.

ADOPTÉ

2017-1906-289 **ADHÉSION DE JOANIE LAGARDE À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)**

Sur proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la technicienne comptable à adhérer à l'ADMQ et d'assumer les frais qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

2017-1906-290 **CAMPAGNE PROVINCIALE D'ARRACHAGE DE L'HERBE À POUX 2017 — 11E ÉDITION — ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC AUTORISATION**

ATTENDU la demande de fidélisation au mouvement d'arrachage de l'herbe à poux de l'Association pulmonaire du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité de Crabtree a participé pendant plusieurs années à la campagne d'arrachage de l'herbe à poux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, et unanimement résolu par les conseillers :

QUE la Municipalité de Crabtree participe au mouvement lancé par l'Association pulmonaire du Québec dans le cadre de sa 11e campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux;

QUE la Municipalité de Crabtree invite les autres villes et municipalités de la MRC de Joliette à participer à ladite campagne.

ADOPTÉ

2017-1906-291 **DIRECTIVES DE CHANGEMENT #1— TRAVAUX DE PEINTURE À L'ARÉNA**

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter la peinture des chambres #5 et 6 de l'aréna;

ATTENDU la recommandation de *Gestion de projet FSG* d'accepter la directive de changement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la directive de changement no 1 pour les travaux d'ajout de peinture des chambres #5 et 6 estimé à 4 390 $ excluant les taxes;

QUE les coûts soient appliqués au règlement 2016-289.

ADOPTÉ

2017-1906-292 **AIDE FINANCIÈRE - EXPOSITION ART ET CULTURE-CRABTREE**

ATTENDU QUE le Club de l'âge d'or de Crabtree organise annuellement une exposition au Centre communautaire et culturel de Crabtree;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Françoise Cormier, et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser une aide financière de 300 $ à la FADOQ de Crabtree et de s'assurer que la Municipalité soit mise en évidence comme partenaire majeur sur toute la correspondance;

D'accorder une aide technique pour le transport des panneaux d'exposition et l'installation des panneaux au Centre communautaire et culturel.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 55.

Daniel Leblanc, maire suppléant

Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Daniel Leblanc, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.